



Comité International de Planification pour la souveraineté

Groupe de travail sur la biodiversité agricole



Déclaration finale, faite par Marciano Da Silva

Le Comité International de Planification pour la souveraineté alimentaire (CIP) est un espace articulé représentant 6000 organisations de base et mouvements sociaux de peuples indigènes et de petits producteurs alimentaires impliqués dans la conservation, l'utilisation durable, le développement et la gouvernance de la biodiversité agricole, qui est la base de la souveraineté alimentaire.

La biodiversité agricole est garantie par les femmes et les hommes du monde entier qui sont des paysans, des agriculteurs, des éleveurs, des éleveurs de bétail, des pêcheurs artisanaux, des habitants des forêts, des peuples indigènes et d'autres petits producteurs alimentaires qui nourrissent le monde. Les objectifs du cadre pour la biodiversité post-2020 ne peuvent être atteints si le rôle et les droits individuels et collectifs des peuples autochtones, qui ont des droits distincts garantis dans la Déclaration sur les droits des peuples autochtones, et des petits producteurs, qui ont des droits distincts reconnus dans la Déclaration sur les droits des paysans et autres personnes travaillant dans les zones rurales, en particulier les femmes et les jeunes, ne sont pas reconnus et protégés. Les gens doivent pouvoir vivre dans les zones rurales en harmonie avec la nature, comme le font les peuples indigènes et les communautés locales tout en améliorant la biodiversité mondiale.

Notre premier commentaire sur le Projet Zéro est que, alors que notre peuple est aux prises avec les pires impacts de la crise climatique induite principalement par l'agriculture industrielle et les industries extractives, ce projet de stratégie pour protéger et conserver la biodiversité à perpétuité manque totalement d'ambition. Bien que le projet lui-même reconnaisse la nécessité d'un changement transformateur, il ne parvient pas à atteindre les objectifs ambitieux nécessaires pour y parvenir.

Un exemple du manque d'ambition du projet est la référence à "aucune perte nette" - à une époque où nous perdons la biodiversité même dont nos vies dépendent, ce projet propose que les industries puissent encore choisir d'éliminer la biodiversité dans une forêt tant que quelqu'un plante des arbres ailleurs. Nous appelons les parties à rejeter cette approche faible pour garantir les objectifs de la convention en matière de conservation de la diversité biologique, et à fixer à la place des objectifs d'absence de pertes. Nous notons en outre que cette approche est emblématique du mouvement croissant visant à mettre un prix sur la nature - comme les "solutions basées sur la nature", avec les pratiques préjudiciables qui en découlent, à savoir la spéculation sur les nouveaux marchés du carbone et, bientôt peut-être, de la biodiversité, à son détriment.

En outre, le projet zéro ne traite pas de manière adéquate les questions de propriété foncière. Le cadre mondial pour la biodiversité post-2020 devrait fixer un objectif pour renforcer la reconnaissance et la protection juridiques des droits et des systèmes d'occupation des communautés locales et des peuples autochtones, en particulier ceux qui ne sont pas actuellement protégés par la loi.

Nous appelons les parties à veiller à ce que le cadre mondial pour la biodiversité de l'après-2020 réaffirme le principe de précaution et contienne des orientations concrètes à l'intention des parties sur la manière de protéger la biodiversité et les droits de l'IPLC dans le contexte des technologies, en particulier les biotechnologies et les technologies numériques. Il s'agit notamment de mettre en œuvre des mesures efficaces au niveau national pour identifier, prévenir et gérer tout effet négatif potentiel ou réel de la biotechnologie et des technologies nouvelles et émergentes sur la biodiversité, en tenant également compte des risques pour la santé humaine. Nous avons été déçus d'entendre des parties ayant de puissants intérêts dans le domaine de la biotechnologie affirmer que le cadre devrait reconnaître les prétendus avantages positifs de la biotechnologie, alors que le seul avantage démontré de la biotechnologie a été de créer des profits pour quelques privilégiés.

Nous reconnaissons que les petits producteurs d'aliments, également appelés "paysans", sont définis dans la Déclaration des Nations unies sur les droits des paysans et autres personnes travaillant dans les zones rurales comme toute personne pratiquant l'agriculture artisanale ou à petite échelle, mais ni la CDB ni le Cadre mondial pour la biodiversité post-2020 ne reconnaissent spécifiquement les droits des paysans, bien qu'ils produisent 70 % de la nourriture mondiale sur 30 % des terres, et qu'ils jouent donc un rôle essentiel dans la préservation de la biodiversité.

Le système alimentaire industriel, de la production à la consommation, est l'une des principales causes de la perte de biodiversité et de la destruction des écosystèmes. Il est donc urgent de passer à des systèmes de production alimentaire plus diversifiés et plus durables. Grâce à la production et à la gestion agroécologiques, les paysans, les communautés de pêcheurs, les éleveurs, les pasteurs et les peuples indigènes préservent et améliorent la biodiversité. L'agroécologie est fondée sur les droits des petits producteurs d'aliments, des peuples et des communautés autochtones, en particulier les droits aux semences et à la biodiversité, ainsi que les droits sur les connaissances, l'innovation et les pratiques. rendent si difficile l'inclusion de l'agroécologie dans la stratégie mondiale de préservation de la biodiversité.

Nous avons eu un regain d'espoir, après avoir entendu de nombreuses parties reconnaître le rôle de l'agroécologie comme le moyen le plus durable de fournir une alimentation biodiversifiée, nutritive et culturellement déterminée à des millions de personnes et de communautés dans le monde. Il est également urgent de reconnaître le rôle unique des petits producteurs d'aliments dans la gestion et l'utilisation durable des écosystèmes de la biodiversité.

Le système alimentaire industriel et les industries extractives sont les principales causes du changement climatique, de la perte de biodiversité et de la destruction des écosystèmes, comme en témoigne la récente dévastation de plus de 16 millions d'hectares de forêts et de terres agricoles australiennes. Il est donc urgent de passer à des systèmes de production alimentaire plus diversifiés et plus durables et d'abandonner rapidement les industries énergétiques, manufacturières et de transport non durables. Fixer des objectifs qui augmentent les zones contrôlées et gérées par les peuples indigènes et les petits producteurs alimentaires est un moyen sûr d'inverser les pertes de biodiversité dont souffre actuellement le monde, et nous comptons sur vous tous ici présents pour montrer la vision nécessaire pour offrir un avenir durable et riche en biodiversité pour tous.

Enfin, nous devons malheureusement souligner combien il a été difficile pour les peuples non anglophones de participer activement au deuxième groupe de travail à composition non limitée pour les processus du cadre mondial pour la biodiversité post-2020, où l'avenir de leurs terres, rivières et mers est abordé sans interprétation.

Nous demandons aux Parties à cette Convention qui ont été exclues de la même manière du travail des groupes de contact de se joindre à nous pour exiger l'interprétation lors de toutes les réunions futures afin d'assurer la pleine participation de tous les pays et de la société civile à ce travail essentiel.